



Mérites sportifs et culturels

Pour la 16e année consécutive, nous allons récompenser les personnes ou sociétés qui se sont distinguées durant l'année 2007.

Nous vous prions de bien vouloir nous faire connaître, dans les plus brefs délais, les personnes répondant aux critères en vigueur que nous vous rappelons ci-dessous :

- être classé dans les six premiers d'un championnat suisse ;
- être classé dans les trois premiers d'un championnat romand ;
- être champion cantonal ;
- être l'auteur de toute démarche culturelle ou scientifique particulière.

Il est évident que si un membre d'une société s'est particulièrement distingué en 2007, le comité de cette société peut le proposer.

Nous vous informons d'ores et déjà que la cérémonie de remise des mérites culturels et sportifs aura lieu mercredi 12 mars 2008 à 19h30.

Cartes journalières CFF

Les cartes journalières valables dès le 1^{er} mai 2008 disponibles dans notre Administration seront vendues au prix de 40 fr. en raison de l'augmentation du prix d'achat de celles-ci auprès des CFF.

Chiens

Rappel de l'article 9.10 du règlement de Police des chiens, qui prévoit :

« Les propriétaires et détenteurs sont tenus d'empêcher leurs chiens de faire leurs besoins naturels sur les trottoirs, dans les promenades et jardins publics et les emplacements de jeux réservés aux enfants. Ils doivent nettoyer l'endroit souillé.

La baignade des chiens est interdite dans le port.

L'accès à la plage ainsi qu'aux places de sports et de jeux est interdit aux chiens. »

Merci aux propriétaires de chiens de bien vouloir respecter ce règlement.

Cortailod, février 2008

Conseil communal